

Toulouse : il est enfin interdit aux parents d'envoyer leurs enfants à l'école d'Abdelfattah Rahhaoui

écrit par Christine Tasin | 20 septembre 2016

Sermon de l'imam Abdelfattah Rahhaoui à Meaux : « Le hijab est une obligation qui ne changera jamais »



Hallucinante photo. C'est en France, à Toulouse... De pauvres fillettes abandonnées de tous obligées de se transformer en Belphégor.

Et quand, enfin, l'Inspection académique met le hola, l'inénarrable CCIF [payé](#) par Soros apparemment crie au scandale, à l'atteinte aux libertés fondamentales...Lire l'article de FMT TV en fin de post.

Il n'est jamais trop tard pour bien faire mais ils ont mis le

temps, à l'Inspection académique, pour interdire aux parents d'envoyer leurs enfants dans cette école.

Parce que, tout de même, on connaît depuis longtemps les convictions de l'imam Abdelfattah Rahhaoui- et donc l'enseignement- du quidam. Sa conception de la femme aurait dû mener à fermer l'école et à l'expulser en pays musulman depuis longtemps :

Sermon de l'imam Abdelfattah Rahhaoui à Meaux : « Le hijab est une obligation qui ne changera jamais »



Le 28 mai, l'imam Abdelfattah Rahhaoui, directeur du groupe scolaire musulman français Al-Badr, a prononcé un sermon à Meaux, dans lequel il a affirmé que tous les prophètes, y compris Jésus et Moïse, étaient musulmans. **Evoquant, dans la suite du sermon, les écolières musulmanes de France, il a déclaré que le hijab était une obligation immuable.** L'imam Abdelfattah Rahhaoui était présent au salon du Bouget de 2015 (1), à l'occasion du colloque annuel de l'UOIF (2), proche des Frères musulmans. Extraits :

« La seule religion qui a été, ou qui est, agréée par Allah, c'est l'islam »

« (...) Peut-on réformer l'islam en France ? J'aimerais commencer par le fait de rappeler juste un point extrêmement important. La seule, l'unique religion qu'Allah

a révélée du haut des cieux est l'islam. La seule religion agréée par Allah est l'islam. Et tous les prophètes sont ou étaient des musulmans. Ibrahim était musulman, Noah était musulman, Issa [Jésus] était musulman, Moussa [Moïse] était musulman, tous ces prophètes du début, du premier jusqu'au dernier, sont venus avec une seule religion qui est l'islam, le fait d'être soumis à notre Seigneur. Tout ce qui est christianisme ou judaïsme, comme beaucoup le disent, ce sont des religions qui sont descendues du haut des cieux, c'est faux, c'est faux. Ce sont des religions qui ont été inventées, qui n'ont pas été révélées. La seule religion qui a été, ou qui est, agréée par Allah c'est l'islam. C'est la première des choses avec laquelle je voulais commencer et entrer dans le sujet. »

Les autorités voudraient placer la prière des musulmans le jour chômé des juifs pratiquants (le shabbat)

« Il y a quelque temps de cela, quelques années en arrière, ils ont commencé à dire que la prière du vendredi, on va la remettre le samedi. Pour ceux qui ont suivi l'actualité, cela fait dix ans de cela. Puisque les gens travaillent le vendredi, on va leur faire le samedi. C'est le Shabbat, en fin de compte. »

« Quel droit [pour la femme d'aller sans hijab] puisque Allah lui adonné cette [obligation] ? »

« La femme, ce n'est pas la peine de mettre le hijab [selon les autorités françaises] ». (...) la femme [selon les autorités françaises] doit être épanouie, à l'école, mais puisque à l'école, on ne peut pas effectivement amener la femme avec son hijab, elle a le droit – le droit !... – d'enlever son hijab. Quel droit puisque Allah lui avait donné cette [obligation] ? Et je le dis à tous ceux qui écoutent, à tous ceux qui regardent : le hijab est une obligation qui ne changera jamais. »

[Voir les extraits vidéo en français sur MEMRI TV](#)

(1) AbdelFattah Rahhaoui: Interview 32ème RAMF Bourget 2015 : https://www.youtube.com/watch?v=8_fBieoEJA4

(2) Le site du RAMF-UOIF : <https://www.ramf-uoif.fr/>

<http://www.memri.fr/2015/06/16/sermon-de-limam-abdelfattah-rahhaoui-a-meaux-le-hijab-est-une-obligation-qui-ne-changera-jamais/>

La seule Inspection académique se bat, comme elle peut, et avec courage dans la Toulouse aux mains des bobos et de

l'Herpès depuis des lustres. Toulouse musulmane, ce n'est pas un mythe.



Cette affaire rappelle Mamadou Daffé, un autre imam controversé sur lequel et *Résistance républicaine* et Marianne avaient fait un dossier, à partir d'une compilation de ses discours réalisée par des adhérents de *Résistance républicaine*.



« quand vous tuez, tuez de la meilleure façon, quand vous égorgez, égorgez de la meilleure façon »

Imam Mamadou Daffé
vendredi 19 avril 2013, Toulouse
tinyurl.com/QYU5Z97

A télécharger et écouter : [Preches d'imam 2](#)
<http://resistancerepublicaine.com/2014/09/05/en-direct-les-hor-reurs-proferes-par-limam-de-toulouse-en-toute-impunite/>
<http://resistancerepublicaine.com/2015/05/30/marianne-sest-ins-pire-du-travail-de-resistance-republicaine-pour-cibler-limam-de-toulouse/>

J'avais déposé au nom de Résistance républicaine une plainte contre le dit imam qui appelle clairement à « bien » égorger (entre autres horreurs à écouter sur la compilation ci-dessus), le procureur de Toulouse a jugé qu'il n'y avait pas de quoi fouetter un chat...

Bref, l'école Al Badr n'est pas fermée (cela relève sans doute du travail du Maire qui ne veut surtout pas se mettre à

dos les musulmans de sa ville ni rompre avec l'islamo-collaboration active qui est le fer de lance de sa politique), l'Inspection académique, seule, fait ce qu'elle peut, ce qui relève de ses compétences et moyens, mettre en doute l'enseignement dispensé...

On est en état d'urgence, on installe à prix d'or des centres de déradicalisation, on perquisitionne les patriotes, mais on n'est pas capable de fermer les écoles musulmanes pour incitation au djihad, mauvais traitement aux filles, j'en passe et des meilleures. Hallucinant.

Toulouse: polémique autour d'une école musulmane hors contrat privée de rentrée des classes

L'inspection académique a mis en demeure les parents d'élèves de l'école musulmane hors contrat Al Badr de Toulouse de ne plus y scolariser leurs enfants, l'établissement étant accusé de non respect du « droit de l'enfant à l'instruction ». Son directeur, l'imam controversé Abdelfattah Rahhaoui, dénonce un « acharnement administratif ».

L'école Al Badr, à Toulouse, n'a pas fait sa rentrée cette année. En cause, une lettre datée du 20 juillet envoyée à tous les parents d'élèves de cet établissement musulman hors contrat, allant de la maternelle au CM2 et situé dans le quartier populaire du Mirail. [Dans son courrier](#), l'inspection académique de Haute-Garonne met en demeure les parents de ne plus scolariser leurs enfants dans cette école, sous peine d'être poursuivis et d'encourir une peine de 6 mois d'emprisonnement et 7.500 euros d'amende.

« Les inspecteurs ont constaté que cet établissement ne respectait ni le droit de l'enfant à l'instruction », peut-on lire dans la lettre, « ni l'objet de l'instruction obligatoire. »

« Carences de l'enseignement »

D'après le courrier, le directeur de l'établissement a été mis en demeure « d'améliorer la situation » avant la fin du premier trimestre de l'année scolaire 2015-2016. Un délai non respecté, estime l'inspection, qui dit avoir prévenu le procureur de la République « des carences de l'enseignement, de l'inaction et de

l'absence de réponse du directeur ».

Si, techniquement, l'école n'est pas fermée, elle n'a officiellement plus d'élèves, et son directeur, l'imam Abdelfattah Rahhaoui, figure controversée de l'islam à Toulouse, dénonce un « acharnement administratif ». Le 30 juillet, avec l'association qui gère l'établissement, il a déposé un recours gracieux auprès de l'inspecteur d'académie contre la mise en demeure adressée aux parents. Conservateur, il est connu pour avoir ouvert dans la ville un lycée musulman et [donné des cours de religion à Souad Merah](#), la soeur de Mohamed Merah, aujourd'hui partie en Syrie.

« *Oui, je suis religieux, oui je suis musulman, oui je suis barbu et j'enseigne ma foi, mais cela ne fait pas de moi pour autant un radicalisé. On confond tout dans ce pays* », explique-t-il, cité par *Le Parisien*.

Le soutien du Collectif contre l'islamophobie

Cette affaire, [rapportée d'abord par le site Côté Toulouse](#), puis reprise par plusieurs médias, fait aujourd'hui l'objet d'une polémique dans laquelle s'affrontent plusieurs camps. [D'après Le Parisien](#), la préfecture de Haute-Garonne botte en touche, répondant que « des investigations sont en cours », tandis que l'inspection académique refuserait toute rencontre avec le directeur. D'après l'antenne régionale de [France 3](#), le rectorat s'abstient quant à lui de tout commentaire sur le sujet.

Sur son site, l'école lance un appel aux dons, et peut compter sur le soutien du Collectif contre l'islamophobie en France, qui estime que l'éducation nationale ne dispose d'« aucun élément à charge » contre l'école.

« Une centaine d'élèves sont aujourd'hui laissés sans aucune solution pour l'année scolaire qui débute », [écrit le CCIF dans un communiqué](#). « Depuis la fondation de cet établissement en 2013, le directeur et son personnel font face à un véritable harcèlement administratif de la part des autorités locales », selon le Collectif.

« Contrôles, gardes à vue et mises en demeure »

D'après *Côté Toulouse*, un rapport des services de l'inspection académique daté d'avril 2016 sous-entendait que [les élèves s'étaient entraînés au tir \(« à la visée »\) lors d'une sortie scolaire au laser game](#). « Contrôles, gardes à vue,

défèrement et mises en demeure... Depuis l'ouverture de l'école en 2013, le nom du directeur d'école revient régulièrement dans les dossiers de l'académie de Toulouse, mais également dans ceux du commissariat », écrit aussi le site.

« *Ce qui est reproché à l'école, c'est de ne pas respecter le socle commun d'éducation* », résume l'avocat du directeur de l'école, Me François Benech, à *Côté Toulouse*.

« *Il ne s'agit en aucun cas d'une école clandestine mais d'une école privée hors contrat comme peuvent l'être des écoles juives, catholiques ou protestantes* », explique-t-il aussi au *Parisien*. Au-delà de la polémique, une procédure judiciaire serait donc en cours. Et d'après *Le Parisien*, le Défenseur des droits devrait être saisi de l'affaire.

<http://www.bfmtv.com/societe/toulouse-polemique-autour-d-une-ecole-musulmane-hors-contrat-privee-de-rentree-des-classes-1038663.html>